Réflexions sur la démocratie

La "démocratie représentative" est-elle vraiment un régime démocratique? Comparaison critique entre l'élection et le tirage au sort.

Document 1. Démocratie et oligarchie

Les philosophes de l'Antiquité puis des Lumières ont établi depuis longtemps et avec précision la différence entre démocratie (système politique où le pouvoir appartient au peuple) et oligarchie (système politique où le pouvoir appartient à une minorité, souvent les plus riches). Cette distinction repose en partie sur le mode de désignation des gouvernants.

ARISTOTE - philosophe grec du IVe siècle avant JC, précepteur d'Alexandre le Grand :

«Je cite comme exemple les magistratures : le tirage au sort est considéré comme démocratique, l'élection comme oligarchique.» ; «Le principe fondamental du régime démocratique, c'est la liberté […] Une des marques de la liberté, c'est d'être tour à tour gouverné et gouvernant.»

MONTESQUIEU - philosophe français des Lumières, auteur de *De l'esprit des lois* (1748) :

"Le suffrage par le sort est de la nature de la démocratie ; le suffrage par le choix est celle de l'aristocratie." [aristocratie est ici synonyme d'oligarchie] ; "Le sort est une façon d'élire qui n'afflige personne ; il laisse à chaque citoyen une espérance raisonnable de servir sa patrie."

ROUSSEAU - philosophe suisse francophone des Lumières, auteur *Du contrat social* (1762) :

"Quand le choix et le sort se trouvent mêlés, le premier doit remplir les places qui demandent des talents propres, telles que les emplois militaires ; l'autre convient à celles où suffisent, le bon sens, la justice, l'intégrité, telles que les charges de judicature, parce que, dans un état bien constitué, ces qualités sont communes à tous les citoyens." ; "La voie du sort [le tirage au sort] est plus dans la nature de la démocratie. Dans toute véritable démocratie, la magistrature n'est pas un avantage, mais une charge onéreuse qu'on ne peut justement imposer à un particulier plutôt qu'à un autre. La loi seule peut imposer cette charge à celui sur qui le sort tombera."

Document 2. Vive le tirage au sort !

L'essayiste anarchiste Etienne Chouard a dressé une liste des arguments contre le système représentatif (par l'élection) et en faveur d'une démocratie directe (par le tirage au sort) :

1° L'élection nous infantilise et nous déresponsabilise, car elle nous donne des maîtres et finalement nous tient à l'écart de la politique. Nous nous habituons à déléguer au lieu de nous charger nous-mêmes du gouvernement. Cela finit même par nous décourager et nous dissuader d'agir, car puisque nous n'avons pas le pouvoir, nous baissons les bras. A l'inverse, le tirage au sort permet à n'importe quel citoyen d'exercer directement le pouvoir, de façon égalitaire, et de prendre ses responsabilités de citoyen en le poussant à agir.

2° L'élection désigne ceux qui désirent le pouvoir et non ceux qui sont aptes au pouvoir. Fatalement, ceux qui désirent le pouvoir sont des ambitieux, avides de pouvoir, égoïstes, qui sont rarement ceux qui gouvernent le mieux et en fonction du bien commun. A l'inverse, le tirage au sort est un système profondément égalitaire qui considère que tout citoyen a le droit d'exercer le pouvoir et peut contribuer positivement au gouvernement. L'ambition et l'égoïsme sont ainsi exclus.

3° L'élection favorise les menteurs qui vont tout promettre pour être élus. A l'inverse, le tirage au sort permet d'éviter les campagnes électorales avec leur lot de mensonges et de

manipulations médiatiques et financières (le plus souvent, seuls les candidats riches et/ou ayant le soutien des médias sont élus).

4° Durant le mandat de l'élu, le mensonge est encore encouragé pour que le maître soit réélu. A l'inverse, le tirage au sort élimine ce problème de la réélection (et donc du mensonge).

5° L'élection fabrique des maîtres : le processus électif conduit souvent un individu élu à se considérer comme supérieur et à se comporter comme tel à l'égard de ses concitoyens. Alors que le tirage au sort désigne l'un des nôtres, un des membres de la nation (dans laquelle tous les citoyens savent qu'ils sont égaux).

6° L'élection rend ces maîtres tout-puissants : dans la mesure où ce sont eux qui font les lois, ils ne mettent en place aucun système de contrôle qui limiterait ou pourrait encadrer l'exercice de leur pouvoir. A l'inverse, dans la démocratie athénienne (Ve-IVe siècle avant JC), les Athéniens avaient prévu des institutions pour contrôler les bouleutes et les magistrats désignés par tirage au sort, car ils savaient que des erreurs étaient possibles. La première mesure de contrôle consistait en un mandat limité d'un an pour toutes les fonctions. La seconde résidait dans la collégialité systématique du pouvoir. Enfin, chaque élu devait rendre des comptes à sa sortie de fonction, avec un risque d'être jugé devant l'Ecclesia [l'assemblée du peuple] en cas de mauvaise gestion.

7° L'élection produit une caste qui s'auto-entretient, puisque les élus cooptent très souvent leurs successeurs. Ce problème d'une caste minoritaire au pouvoir qui domine la masse du peuple n'existe pas avec le tirage au sort.

8° L'élection tend à produire un système de professionnels de la politique. Or au contraire, la démocratie se caractérise précisément par l'amateurisme politique ; elle n'est pas un régime de spécialistes ni d'experts (ce qu'on appelle aussi aujourd'hui les technocrates, qui dominent toutes nos prétendues "démocraties" actuelles). Seul le tirage au sort est fidèle à la démocratie en permettant une rotation des charges entre tous les citoyens.

9° L'élection impose un système de partis (qui sont des structures partisanes pour faire élire des candidats). Ces partis tendent à confisquer la démocratie, en faisant écran entre les citoyens et le gouvernement. A l'inverse, avec le tirage au sort, nul besoin de partis politiques.

10° L'élection permet d'aider les candidats, à travers le financement de campagnes (qui sont d'ailleurs de plus en plus onéreuses). Ceux parmi les plus riches (particuliers, entreprises, lobbies) vont donc aider certains candidats à être élus. Ces derniers sont redevables et deviennent par conséquent les serviteurs des plus riches. Le système électif favorise donc un système vicié et totalement corrompu. A l'inverse, le tirage au sort permet un pouvoir véritablement honnête, indépendant et souverain, en évitant toute forme de prévarication et en émancipant le gouvernement des lobbies financiers.

D'après Etienne Chouard, *Nous ne sommes pas en démocratie !*, éditions La Relève et la Peste, 2017 :

<u>Document 3</u>. La Convention Climat, une apparence de démocratie

En 2019, après le mouvement des Gilets jaunes, le président Emmanuel Macron a inauguré une Convention Climat dont les membres ont été tirés au sort parmi les citoyens. Ce mode de désignation, inédit dans le cadre d'un régime représentatif, a fait aussitôt débat : il est apparu comme une concession démocratique de la part du gouvernement aux Gilets jaunes, en laissant croire que les institutions de la Ve République ne le seraient pas. Le Parlement, détenteur du pouvoir législatif, était-il incapable de produire des textes de loi sur le climat ? Si tel est le cas, quel est donc son rôle ?

Par ailleurs, les membres de la Convention Climat ont certes été tirés au sort, mais seuls ont siégé ceux qui ont accepté cette fonction. Autrement dit, ils n'étaient guère représentatifs de la société. Combien sont ceux qui, ayant été choisis, se sont désistés parce qu'ils n'en avaient ni l'envie ni le temps, ou parce que le sujet ne les intéressait tout simplement pas ? Et que dire de ceux qui ont vu la manœuvre politicienne d'Emmanuel Macron et ont refusé de se laisser instrumentaliser ? Dès lors, il y a fort à parier que la majorité de cette assemblée se composait d'individus ayant certaines orientations idéologiques, réduisant ainsi la dimension démocratique de cette convention.

Tout cela rappelle qu'exercer des fonctions politiques exige du temps, de l'énergie, de l'argent, de l'envie. Est-il si certain qu'une majorité de citoyens soient prêts à siéger, plusieurs jours par mois, voire par semaine, dans des assemblées et autres instances de démocratie directe ? Nul doute que le pouvoir serait vite accaparé par une petite caste d'individus, bien organisés et motivés, capables de sacrifier tout leur temps libre dans la participation à ces réunions, et qui dicteraient leur loi à la majorité. Dès lors, en serions-nous vraiment plus avancés ?

Source : Maxime Tandonnet, *Le Figaro,* 18/06/2021

<u>Document 4</u>. Restaurer le tirage au sort ? Une fausse bonne idée

Pour le philosophe Pierre-Henri Tavoillot, la plus haute forme de démocratie s'incarne dans le principe représentatif, avec des élections. Selon lui, trois éléments ont fait de l'élection le mode de désignation démocratique par excellence (et non plus aristocratique) :

- *L'adoption du suffrage universel, fondé sur le principe du "one man, one vote",*
- *Le mandat représentatif plutôt que le mandat impératif : le premier protège les élus des pressions populaires et des brusques changements d'opinion de la foule. Comme le dit révolutionnaire Condorcet, à l'Assemblée en 1791 :* "Le peuple m'a envoyé pour exposer <u>mes</u> idées, pas les siennes."
- *L'existence d'une campagne électorale ouverte, pluraliste et équitable.*

Le tirage au sort revient à la mode ! Ses nouveaux partisans y voient une solution efficace aux défis de la démocratie hypermoderne". Pourquoi ? D'abord, parce qu'il évite une coûteuse compétition électorale en créant une forme d'impartialité (comme dans les jurys d'assises) ; ensuite, parce qu'il ouvrirait les mandats à tous les citoyens en organisant une rotation des charges claire et impartiale contre la captation des mandats par les notables et les professionnels de la politique. L'idée semble donc excellente pour contrecarrer certaines dérives de la politique contemporaine.

Il faut pourtant y regarder de plus près et dans le détail : souhaite-t-on un tirage au sort qui parte de l'ensemble de la population ou bien seulement des volontaires aux fonctions proposées ? Désire-t-on désigner une assemblée seulement consultative ou des autorités législatives, voire les organes exécutifs d'une nation? Tout cela fait débat, mais il y a trois arguments, à mes yeux définitifs, qui plaident contre son principe même.

D'abord, en prétendant “neutraliser” les conflits politiques, le tirage au sort élimine la délibération électorale : plus besoin de campagne ni d'échange d'arguments. Réduite au silence, la démocratie y perd son socle essentiel et la politique sa raison d'être. (...) Une campagne électorale est la manière dont un peuple, au moment de choisir ses dirigeants, fait sur lui-même un exercice rituel et salutaire d’introspection. Il s’agit d’une forme d’auto-réflexion, par laquelle il prend conscience de lui-même, de son identité comme de ses désaccords, de son unité comme de ses fractures, de son environnement international comme de ses projets. Aucun régime mieux que la démocratie représentative ne permet de tels moments de réflexion collective.

Ensuite, même si elle n'est pas équitable de manière optimale, la campagne électorale est un processus méritocratique qui permet de voir des candidats à l'œuvre dans la conquête du pouvoir. Cela ne garantit pas qu'ils soient aptes à bien gouverner, mais cela donne une impression générale de leurs qualités et de leurs défauts pour affronter l'adversité. La capacité d'un individu à traverser ce parcours du combattant sous le regard du public en dit déjà beaucoup.

Enfin, le tirage au sort ne permet en rien de résoudre le principal problème des gouvernements démocratiques, à savoir leur déficit de légitimité. On ne voit pas en quoi le tirage au sort serait plus performant que le vote majoritaire pour en conférer. Sans doute, dans un premier temps, pourrai-je me reconnaître dans l'heureux élu, puisque « c'aurait pu être moi », mais, dès que des mesures un peu rigoureuses seront prises, j'en viendrai immanquablement à me dire : “Mais pour qui se prend ce lambda venu de nulle part?”

L'histoire montre d'ailleurs que le tirage au sort a été très rarement utilisé pour les fonctions strictement gouvernementales. En ce sens, il n’existe pas de véritable klérocatie[1]. Certes, il arrive que l'on tire les rois pour l'Épiphanie, mais cet héritage burlesque des Saturnales romaines est << pour rire >>.

Pierre-Henri Tavoillot, *Comment gouverner un peuple-roi ? Traité nouveau d’art politique, Ed. Odile Jacob 2019.*

[1] Klérocatie : régime politique qui se caractérise par un tirage au sort systématique des fonctions politiques.